

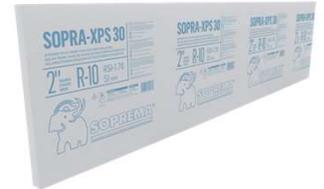
# ATTESTATION DU CONTENU RECYCLÉ

MISE À JOUR 2023

Normes appliquées : ISO 14020 et ISO 14021  
Période de validité : 2024/01/01 – 2024/12/31

## SOPRA-XPS

Le SOPRA-XPS est un panneau isolant rigide en mousse de polystyrène extrudé à cellules fermées utilisé pour l'isolation thermique de bâtiments résidentiels, commerciaux et dans le domaine du génie civil. Cet isolant contient du polystyrène recyclé provenant du Canada et des États-Unis. Il s'installe manuellement à plat ou contre la surface à isoler en une ou plusieurs couches de panneau isolant.



## CONTENU RECYCLÉ

PRODUITS VISÉS DE LA GAMME SOPRA-XPS	PRÉCONSUMMATION	POSTCONSUMMATION	TOTAL
SOPRA-XPS 20	34 %	21 %	55 %
SOPRA-XPS 30	34 %	21 %	55 %
SOPRA-XPS 35	34 %	21 %	55 %
SOPRA-XPS 40	33 %	20 %	53 %
SOPRA-XPS 60	34 %	21 %	55 %
SOPRA-XPS 100	31 %	19 %	51 %

## MÉTHODOLOGIE

**Méthodologie de calcul du contenu recyclé :** proportion, en masse sèche, de matériau recyclé dans un produit. Les matériaux sont considérés de « préconsommation », lorsque détournés du flux des déchets pendant la fabrication et provenant d'un procédé externe à celui qui les a générés, et matériaux de « postconsommation », lorsque générés par les ménages, les installations commerciales, industrielles ou institutionnelles après leur usage.

- Période et lieu de production.** Les données réfèrent à la gamme SOPRA-XPS produite entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023 à l'usine de SOPREMA, 5255 rue Robert-Boyd, Sherbrooke, Québec, Canada, J1N 2V8.
- Vérification.** Au vu des données transmises par le déclarant et vérifiées, Groupe AGÉCO confirme que la fiche d'attestation a suivi les exigences des standards ISO 14020:2022 et ISO 14021:2016 en matière d'auto-déclaration environnementale.
- Responsabilité.** En tant que déclarant, SOPREMA garantit l'exactitude des informations fournies dans la présente fiche. Groupe AGÉCO se dégage de toute responsabilité liée à une mauvaise utilisation des informations contenues dans la fiche.
- Note.** Comme mentionné par la norme ISO 14021, un pourcentage plus élevé de contenu recyclé n'implique pas nécessairement un plus faible impact environnemental. Le présent document porte exclusivement sur le contenu recyclé (hors emballage) des produits visés. Il ne s'agit pas d'une analyse du cycle de vie visant à démontrer les avantages environnementaux du contenu recyclé.